



MAIRIE

18 Avenue de la Gare

54290 BAYON

Tél : 03 83 72 51 52

secrétariat@mairie-bayon.fr

www.mairie-bayon.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/10/2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze octobre à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Étaient présents : Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE Audrey, Mme RAUMEL Karine, Mme PETAT COLLE Annick, M. LAMOISE Régis, M. DECLERCQ Ludovic, Mme COINTEAUX Chantal.

Étai(ent) excusé(s) : Mme FRANCOIS Vanessa

Étai(ent) absent(s) : Mme LURION Eve-Hélène, M. ROUY Christophe

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme RAUMEL Karine

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 13

Absents : 2

Excusés : 1

Nombre de suffrages
exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Vente d'un terrain Rue du Sauvieux
Délibération n°2023 - 53

Date de convocation

06/10/2023

Date d'affichage

13/10/2023

Vu l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), "le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune"

Vu l'article L. 2122-21 du CGCT,

Vu la demande de Monsieur MAIGRAT Grégory en date du 19/07/2023,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

13/10/2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité,

DÉCIDE

La cession de la parcelle en cours de division cadastrée AE 139 d'une contenance de 223 m² à Monsieur MAIGRAT Grégory, moyennant la somme de 18 955 €.

AUTORISE

Madame le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Signature du secrétaire
de séance :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Bayon,
Le Maire

